



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, THÉRÈSE GAUTHIER, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Tadoussac adoptera, le 10^{ième} jour de mars 2026, à 19 h 00, les règlements suivants :

- le règlement no 416 relatif à l'entretien et à l'occupation;
- le règlement no 417 ayant pour objet les prévisions budgétaires 2026 pour la taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc, et d'égout, d'assainissement et d'ordures, ainsi que d'autres tarifs ;
- le règlement no 418 fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles ;
- le règlement no 419 modifiant le règlement de zonage no 253 afin de permettre l'agriculture sans élevage à l'intérieur des bâtiments de la Zone 31-C;
- le règlement no 420 relatif le projet à la tarification de certains services municipaux;
- le projet de règlement no 421 acquisition de véhicules pour le département des travaux publics et du service incendie et d'un emprunt de 118 000\$;
- le projet de règlement no 331-6 ayant pour objet l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus (es) municipaux de la Municipalité de Tadoussac ;

Donné à Tadoussac, ce 3^{ième} jour du mois de mars 2026.


Thérèse Gauthier, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Thérèse Gauthier, greffière-trésorière, de la Municipalité de Tadoussac, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie entre 8 h 00 et 16 h 30 à chacun des endroits suivants, à savoir : Hôtel de Ville, Facebook, bureau de Poste, le 3^{ième} jour du mois de mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^{ième} jour du mois de mars 2026.


Thérèse Gauthier, greffière-trésorière